

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 4 décembre 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI (pouvoir de M. Philippe LEQUAIN), M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Claude JAMATI), M. Gilles PANCHER (pouvoir de M. Christophe BOLLENGIER), M. Olivier LEBRUN, Mme Françoise GUYARD (pouvoir de Mme Stéphanie BANCAL), M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL (pouvoir de M. Claude VUILLIET), M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, M. Jean-Luc PESSEY, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (pouvoir de M. Bernard DEBAIN), M. Guy HEMET, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT (pouvoir de M. Arnaud MERCIER), Mme Liliane HATTRY, M. Erik LINQUIER, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY (pouvoir de M. François LAMBERT), Mme Marie SENERS, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME (pouvoir de Mme Pascale ROCHERON).

Absents excusés : M. Claude JAMATI (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Claude VUILLIET (pouvoir à Mme Martine ARNAL), M. Bernard DEBAIN (pouvoir à M. Christian MAMY), Mme Stéphanie BANCAL (pouvoir à Mme Françoise GUYARD), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme véronique BANULS), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre-Yves STUCKI), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER, M. Frédéric BUONO, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER (pouvoir à M. Gilles PANCHER), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Arnaud MERCIER (pouvoir à Mme Martine SCHMIT), M. François LAMBERT (pouvoir à M. Hervé FLEURY), Mme Pascale ROCHERON (pouvoir à M. Roland de HEAULME), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 27 novembre 2012
Date d'affichage de la convocation : 27 novembre 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 51

N° de l'ordre du jour :

2012.10.13 : Réalisation de la dorsale cyclable du schéma directeur de Versailles Grand Parc : autorisation donnée au Président de Versailles de Grand parc de signer deux conventions d'études avec l'Office National des Forêts (ONF) et le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB).

□ Mme Dominique CONORT, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le Code du domaine de l'Etat ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-06-03 du 28 juin 2011 relative à l'adoption du plan vélo-Modification du Schéma Directeur des Circulations Douces de Versailles Grand Parc ;

Vu les projets de convention d'études avec l'Office National des Forêts (ONF) et avec le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) nécessaires à la réalisation de la dorsale ;

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1^{er} janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable. Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son schéma directeur de circulations douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant est-ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désigné « la dorsale ».

Cette dorsale sera la colonne vertébrale du schéma directeur des circulations douces réalisée en priorité. Des réflexions sont en cours afin de définir précisément le contour et la programmation de cette opération.

Du point de vue de l'aménagement cyclable, l'objectif poursuivi est la création d'une circulation douce de type « chemin vert », ouverte à tout type de vélos et aux promeneurs. Il s'agit de réaliser un parcours paysager de grande qualité, principalement dédié aux promenades de loisirs, mettant en scène et préservant la qualité paysagère des différents sites traversés.

Le foncier support de ce projet est propriété de différentes collectivités, de syndicats intercommunaux, de l'Office National des Forêts et de différents propriétaires.

Il est maintenant indispensable de mener des études préalables à sa réalisation qui permettront de définir précisément le projet et les futurs marchés de travaux à lancer.

Deux gestionnaires importants des emprises de la dorsale, l'Office National des Forêts et le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre sont disposés à conventionner pour permettre la réalisation de ces études.

Il est donc proposé de conclure avec chacun d'entre eux une convention d'études.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve les deux projets de convention d'études avec l'Office National des Forêts (ONF) et avec le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre (SIAVB) nécessaires à la réalisation de la dorsale ;*
- 2) autorise le Président ou son représentant à signer ces conventions et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 51

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-247800584-20121218-20121213-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2012